



# PAT HVA

Projet Alimentaire Territorial Haute Vallée de l'Aude

## MAISON PAYSANNE DE L'AUDE

Dispositif de coopération Leader pour le financement de PAT

# Retour d'expérience 2020-2021 dans l'Aude



# Contexte

---

En 2019, 2 dynamiques PAT en proximité :

- Ville de Castelnaudary déjà active depuis 2 ans
- Haute Vallée de l'Aude (HVA) en émergence



# Enjeux

---

- Soutenir l'émergence du PAT de la HVA et élargir celui de Castelnaudary vers un futur PAT Castelnaudary Lauragais audois
- Essaimer des expériences réussies sur chacun des territoires vers l'autre territoire
- Participer à un ancrage territorial large des filières agro-alimentaires inter-territoires
- Mutualiser la réalisation d'outils communs utiles au développement des 2 PAT



# Groupe de travail Ingénierie et Coopération

---

Chambre d'Agriculture, Biocivam 11, 3.EVA-PTCE, Maison Paysanne de l'Aude

- Rencontre avec les financeurs et les GALs
- Harmonisation du plan d'action et Montage des dossiers Leader
- Elaboration de « l'accord de coopération »
- Définition de la mission et du rôle de l'animation
- Définition de critères d'évaluation et définition d'indicateurs communs pour mesurer l'avancée du projet



# Partenaires

---

Chefs de File et Animation, 1 pour chaque Groupe d'Action Locale (GAL)

**GAL des Terroirs du Lauragais** → Ville de Castelnaudary

**GAL Haute-Vallée de l'Aude** → Maison Paysanne de l'Aude

## Porteur des Actions :

Chambre d'Agriculture de l'Aude

BioCivam 11

ADEAR 11

Terre de Liens Languedoc-Roussillon

SAFER

Gée Aude

Eco-Citoyennetés

NP11

Association Virgule



# Rôle du chef de file

---

Il est responsable de la coordination de l'opération. Il s'acquitte des obligations suivantes :

- Piloter et coordonner l'élaboration du projet de coopération et sa mise en œuvre
- Vérifier que les actions locales sont cohérentes avec les objectifs du projet
- Organiser les comités de pilotage
- Préparer les rapports et les états d'avancement, Suivre et mettre à jour régulièrement le plan d'action et la maquette financière
- Promouvoir et coordonner la communication relative au projet.



# Gouvernance Inter-PAT

---

## 1 Comité Inter-PAT rassemble les 2 Comités locaux 1 fois/an

- Définition des thématiques communes
- Repérage des actions à essayer d'un territoire à l'autre
- Ciblage de nouvelles actions complémentaires à mettre en œuvre
- Assurer un suivi et une coopération d'ensemble du projet



# Gouvernance de chaque PAT

---

## 1 Comité de pilotage sur chaque territoire

Environ 3/an, composé des collectivités et des acteurs

- Prioriser et calibrer les actions à réaliser
- Partager le suivi administratif et financier de l'opération (échéances, fongibilité...)
- Appui aux actions par la mise en réseau des informations et l'intelligence collective



# Les Leviers de cette coopération

---

La coopération de ces deux PAT a permis aux deux territoires un soutien financier particulier qui a généré de l'échange de pratiques ou des mutualisations, comme l'espace ressources de [l'InterPAT-Aude.fr](http://InterPAT-Aude.fr) mais surtout a innové sur le principe d'inter-action entre les territoires.

Le Département de l'Aude envisageait de mettre en place un PAT départemental ayant vocation à renforcer les dynamiques locales de PAT mais surtout les coopérations et mutualisations à l'échelle du département. C'est dans ce cadre, que cette 1ère coopération inter-PAT Castelnaudary – HVA préfigurait cette dynamique.

Cela a permis d'orienter les réflexions à l'échelle départementale vers le PAT du Département de l'Aude. Aujourd'hui cette démarche Inter-PAT regroupe :

- 4 PAT territoriaux (Lauragais audois, Haute-Vallée de l'Aude, Agglo Carcassonne, Agglo Narbonne en émergence)
- et 1 PAT Départemental



# Conclusion

---

Si l'herbe est souvent plus verte chez son voisin autant coopérer pour favoriser une économie locale et un équilibre des territoires...

La production et l'alimentation ne peuvent se suffire à l'échelle d'un EPCI !

